

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 734



SOCIÉTÉ - HABITAT

Décembre 2016 • www.lau-idf.fr

GRAVIR L'ÉCHELLE SOCIALE EST PLUS AISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE QU'EN PROVINCE

45 %

DES ENFANTS DE PÈRES CADRES SONT EUX-MÊMES CADRES ENTRE 23 ET 32 ANS AU SEIN DES GÉNÉRATIONS FRANCILIENNES NÉES DANS LES ANNÉES 1980.

5 fois plus

DE CHANCES DE DEVENIR CADRES POUR LES ENFANTS DE CADRES QUE POUR LES ENFANTS D'OUVRIERS ENTRE 23 ET 32 ANS.

2 fois plus

DE CHANCES D'ACCÉDER AU STATUT DE CADRE EN ÎLE-DE-FRANCE (9%) POUR LES ENFANTS DE PÈRES OUVRIERS QUE POUR CES MÊMES ENFANTS EN PROVINCE (5%).

LE STATUT SOCIAL DES JEUNES EST, EN MOYENNE, PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE LEURS PARENTS. MAIS L'ACCÈS À LA POSITION DE CADRE RESTE FORTEMENT DÉTERMINÉ PAR L'ORIGINE SOCIALE, SANS CHANGEMENT NOTABLE AU FIL DES JEUNES GÉNÉRATIONS. LA PROMOTION SOCIALE DES ENFANTS D'EMPLOYÉS ET D'OUVRIERS RESTE DIFFICILE ET S'EFFECTUE PLUTÔT VERS LES STATUTS INTERMÉDIAIRES. ELLE EST PLUS FRÉQUENTE EN ÎLE-DE-FRANCE DU FAIT DES TYPES D'EMPLOIS OFFERTS ET DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT. LA STRUCTURE FAMILIALE JOUE ÉGALEMENT UN RÔLE.

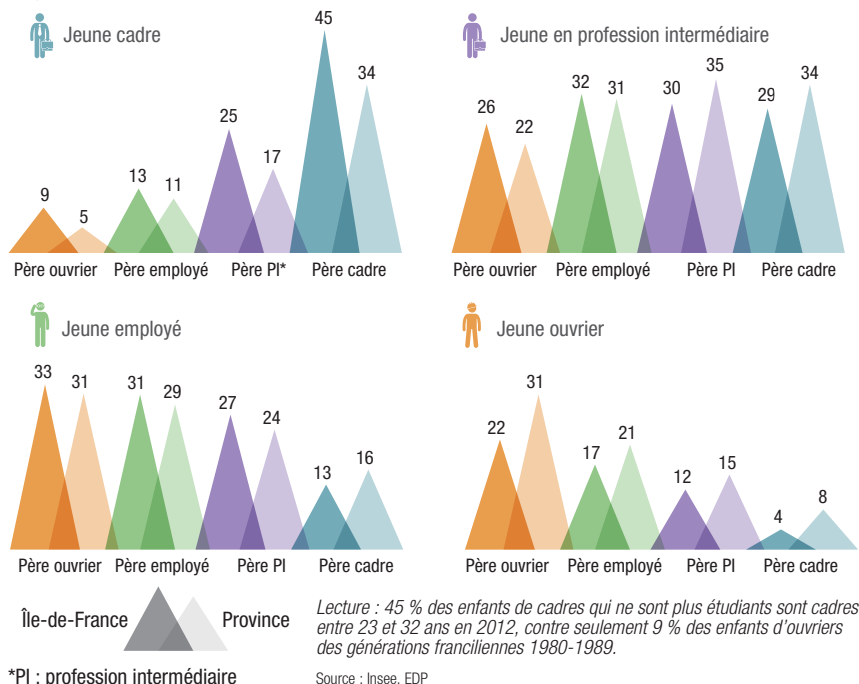
Durant les Trente Glorieuses, la démocratisation de l'enseignement supérieur conjuguée à l'essor des services a fortement activé « l'ascenseur social », considéré au sens d'une élévation de la catégorie sociale des enfants par rapport à celle de leurs parents. Depuis, les différentes crises économiques conduisent à s'interroger sur la pérennité de cette mobilité sociale ascendante entre enfants et parents, ainsi que sur l'ascension sociale au cours de la vie active d'un individu. La comparaison de deux générations de jeunes adultes (encadré Source des données, p. 2), l'une née au tournant des années 1970 (entre 1967 et 1976) et l'autre pendant les années 1980 (entre 1980 et 1989) permet de rendre compte de l'évolution dans le temps de la mobilité sociale vis-à-vis des parents. Il est aussi possible de suivre la promotion sociale au fil de la carrière professionnelle des générations nées dans les années 1970.

L'ACCÈS AU STATUT DE CADRE RESTE FORTEMENT DÉTERMINÉ PAR L'ORIGINE SOCIALE

Le statut social des jeunes générations franciliennes, qui sont nées dans les années 1980 en Île-de-France, et y ont passé une partie de leur adolescence, est nettement plus élevé que celui de leurs parents. À 23-32 ans, 13 % d'entre eux sont ouvriers. À leur naissance, c'était le cas de 36 % de leurs pères. Mais pour ces jeunes, la prolongation des études au-delà de 23 ans et l'accès à la position de cadre en début de parcours professionnel continuent de dépendre fortement du statut social du père. Ainsi, un tiers des enfants de cadres prolonge sa formation initiale après 23 ans. C'est le cas du quart des enfants de professions intermédiaires (PI), contre seulement 15 % des enfants d'employés et d'ouvriers. Parmi ceux qui ont terminé leurs études, 45 % des enfants de cadres sont

Figure 1 : l'accès au poste de cadre est plus aisé pour les enfants de cadres et les Franciliens

Catégorie sociale des jeunes de 23-32 ans, sortis d'études, selon la catégorie sociale du père à la naissance (en %)



Lecture : 45 % des enfants de cadres qui ne sont plus étudiants sont cadres entre 23 et 32 ans en 2012, contre seulement 9 % des enfants d'ouvriers des générations franciliennes 1980-1989.

SOURCE DES DONNÉES

Initié à la fin des années 1960, l'échantillon démographique permanent (EDP) permet de suivre des trajectoires individuelles dans le temps : parcours familiaux et matrimoniaux, mobilité résidentielle, professionnelle et sociale, et articulation entre ces différents domaines de vie. Il apporte des éclairages sur la situation des parents à la naissance des personnes (catégorie sociale, origine, etc.), ou encore sur le cadre familial et résidentiel à la naissance et durant l'enfance. Depuis 1968, l'EDP compile l'ensemble des informations issues de l'état civil et des recensements de population pour toutes les personnes nées les quatre premiers jours d'octobre. La taille de l'échantillon a été quadruplée à partir de 2004 pour l'état civil et à partir de 2008 pour le recensement. Le panel offre ainsi des points de repère dans les trajectoires de vie, même s'il ne permet pas un suivi fin de la chronologie des événements.

eux-mêmes cadres entre 23 et 32 ans (figure 1, ci-dessus), contre seulement un quart des enfants dont le père exerce une profession intermédiaire. Cette proportion tombe aux alentours de un pour dix pour les enfants d'employés (13 %) et d'ouvriers (9 %). Pour les jeunes issus d'un milieu modeste, il reste donc très difficile de traverser tout le spectre social jusqu'à la position de cadre.

Les professions intermédiaires sont en revanche plus accessibles, quelle que soit l'origine sociale. C'est une position charnière de promotion sociale pour les enfants d'employés et d'ouvriers. Ils y accèdent près de trois fois plus souvent qu'aux positions de cadres. Globalement, 46 % des enfants d'employés et 35 % des enfants d'ouvriers « montent » dans la hiérarchie sociale en exerçant, à leurs débuts, une profession intermédiaire ou de cadre. À l'inverse, seulement 17 % des enfants de cadres démarrent leur carrière professionnelle comme employés ou ouvriers. L'essentiel des trajectoires intergénérationnelles (entre parents et enfants) est de faible amplitude, les enfants ayant pour la plupart une catégorie socioprofessionnelle identique ou proche de celle de leur père.

La reproduction sociale est ainsi très marquée chez les cadres, mais beaucoup moins chez les ouvriers, dont les effectifs déclinent depuis trois décennies. Avec la tertiarisation de l'économie, l'évolution de la structure des emplois favorise la promotion sociale des enfants d'ouvriers. Seulement 22 % des enfants de pères ouvriers sont eux-mêmes ouvriers, même s'ils sont cinq fois plus souvent ouvriers que les enfants de cadres. Et à l'inverse, les enfants de cadres, qui ont terminé leurs études, sont cinq fois plus souvent cadres que les enfants d'ouvriers, en début de carrière. Quand les deux parents appartiennent

au même groupe socioprofessionnel, la reproduction sociale est renforcée, en particulier aux deux extrémités de l'échelle sociale. Ainsi, la moitié des enfants (hors étudiants) dont les deux parents sont « cadres » sont eux-mêmes cadres en début de parcours professionnel. Un tiers des enfants de parents « ouvriers » débute son parcours par un emploi d'ouvrier.

L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE ET LA STRUCTURE FAMILIALE IMPACTENT LA PROMOTION SOCIALE DES ENFANTS

D'autres facteurs en lien avec la famille influent sur le parcours professionnel. Les trois quarts des jeunes cadres avaient une mère en activité à leur naissance, contre six jeunes employés ou ouvriers sur dix. Un niveau d'études plus élevé pour les mères actives et des ressources plus importantes parmi les ménages biactifs peuvent contribuer à favoriser la poursuite d'études longues, et donc la promotion sociale des enfants. Ainsi, pour les enfants dont le père exerce une profession intermédiaire, la part des cadres est supérieure de 7,5 points quand la mère est active. Et parmi les enfants d'employés et d'ouvriers, la part de cadres ou de professions intermédiaires est supérieure de respectivement 12 points et 8 points quand la mère est active.

La structure familiale – taille de la fratrie, instabilité conjugale – influe aussi sur le destin des enfants, à l'exception notable des enfants de cadres. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont susceptibles de connaître plus de difficultés financières que les autres, ce qui entrave le cursus scolaire de leurs enfants et, *in fine*, leurs chances de promotion sociale. Quand ils ont, au plus, une sœur ou un frère, les enfants de pères employés sont 30 % à exercer une position intermédiaire, contre 23 % quand la taille de la fratrie est plus élevée. De même, seulement 3 % des enfants de pères ouvriers vivant dans une famille monoparentale à l'adolescence deviennent cadres, alors qu'ils sont près de 9 % quand les parents sont en couple. Ces proportions sont de 8 % et 12 % pour les enfants dont le père est employé.

LA PROMOTION SOCIALE S'EFFECTUE AUSSI AU COURS D'UNE CARRIÈRE

À défaut d'être occupé en début de vie active, le statut de cadre peut également s'acquérir en cours de carrière. Les générations franciliennes nées au tournant des années 1970 sont observées en début de carrière en 1999 (entre 23 et 32 ans), puis à maturité professionnelle en 2012 (entre 36 et 45 ans). Pour ceux qui avaient déjà quitté le système scolaire en 1999, le déroulement de carrière s'effectue sous le signe de la promotion professionnelle pour tous, notamment en raison de l'évolution de la structure des emplois. La part des cadres s'est accrue de 8,6 points en moyenne, et de façon comparable, quelle que soit l'origine sociale du père. Ainsi, les disparités observées en début de carrière se sont maintenues. Au final, et en tenant compte des jeunes qui étudiaient encore

après 23 ans en 1999, c'est la moitié des enfants de cadres qui sont cadres entre 36 et 45 ans dans les générations franciliennes nées au tournant des années 1970, et un tiers des enfants de pères exerçant une profession intermédiaire. Un enfant d'employé sur cinq accède à ce statut, soit deux fois plus qu'en début de carrière. Entre 36 et 45 ans, les enfants d'ouvriers sont presque aussi souvent cadres (15 %) qu'ouvriers (17 %).

DEVENIR CADRE RESTE TOUJOURS DIFFICILE QUAND ON A UN PÈRE OUVRIER OU EMPLOYÉ

Entre les générations 1970 et les générations 1980, l'accès au statut de cadre en début de carrière a progressé. En effet, la scolarité s'est allongée et les postes de cadres ont continué à se développer en Île-de-France (+46 % entre 1999 et 2013), tout comme ceux des professions intermédiaires (+16 %). Tous les enfants ont bénéficié d'un meilleur accès aux études supérieures, sauf les enfants de cadres pour qui cet accès était déjà largement répandu. La démocratisation de l'enseignement supérieur se poursuit, même si un écart important subsiste en 2012 en faveur des enfants dont le père est cadre.

Les enfants d'ouvriers (qui représentent 38 % des générations franciliennes les plus récentes) et enfants d'employés (21 %) ont bénéficié de l'augmentation des postes de professions intermédiaires et de cadres. Le statut de profession intermédiaire progresse parmi les enfants d'ouvriers (+3,5 points) et d'employés (+3,3 points), mais recule parmi les enfants de cadres (-2,4 points) et de pères exerçant une profession intermédiaire (-3,2 points). L'augmentation des emplois de cadres a profité à tous, mais moins aux enfants d'ouvriers et d'employés (+4 points), qu'aux enfants dont le père est cadre (+5 points) ou exerce une profession intermédiaire (+6 points).

En moyenne, 17,4 % des jeunes Franciliens des générations 1980 ayant terminé leurs études sont cadres. Cette proportion n'est que de 9,3 % pour les enfants d'ouvriers, soit un écart de -8,1 points à la moyenne (figure 2 ci-contre). Cet écart à la moyenne était plus faible pour les générations 1967-1976 (-6,7 points). À l'inverse, les enfants des professions intermédiaires ont rattrapé un peu de leur retard sur les enfants de cadres. Ces derniers continuent à accéder en plus grand nombre aux postes de cadres. Cet avantage se maintient au fil des générations.

L'ASCENSEUR SOCIAL FONCTIONNE MIEUX EN ÎLE-DE-FRANCE QU'EN PROVINCE

Les jeunes générations de province, nées en province dans les années 1980 et y ayant passé une partie de leur adolescence, sont moins nombreuses à poursuivre des études longues, à l'exception des enfants de cadres. L'accès aux études supérieures y est donc plus différencié selon l'origine sociale. En moyenne, 12,3 % poursuivent leurs études entre 23 et 32 ans, soit près de 7 points de moins qu'en Île-de-France.

Mais quelle que soit l'origine sociale, accéder à un poste de cadre en début de parcours professionnel est plus difficile pour les provinciaux. C'est le cas de 34 % des enfants de cadres (-11 points par rapport aux Franciliens), 17 % des enfants de père exerçant une profession intermédiaire (-8 points), 11 % des enfants d'employés (-2 points) et 5 % des enfants d'ouvriers (-4 points). Il est aussi plus difficile aux enfants d'employés et d'ouvriers d'accéder à une profession intermédiaire (respectivement -2 et -4 points). Les chances de connaître l'ascension sociale sont donc plus faibles pour les générations de province.

Hormis un niveau de diplômés moins élevé, la structure des emplois offerts contribue aussi à expliquer les écarts entre l'Île-de-France et la province. Les postes de cadres sont deux fois moins fréquents en province (14 % au recensement de la population de 2013) qu'en Île-de-France (29,2 %). Pour une partie des jeunes générations de province, l'accès à un poste de cadre nécessite de s'installer en Île-de-France. Un quart des jeunes cadres de province réside ainsi dans la région-capitale entre 23 et 32 ans, pour seulement 4 % des jeunes qui exercent un autre type d'emploi.

La structure familiale joue aussi pour les jeunes élevés en province. Leurs mères sont moins souvent actives à leur naissance (55 % contre 68 %). Ce qui rend plus difficile le soutien financier apporté aux enfants qui poursuivraient des études longues. Et cela d'autant plus que les études supérieures impliquent, plus souvent qu'en Île-de-France, de quitter le domicile parental pour s'installer à proximité des structures d'enseignement supérieur.

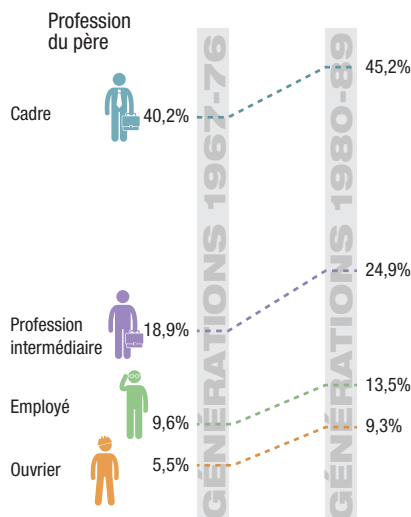
En province, l'origine sociale semble davantage impacter le déroulé de carrière des générations nées au tournant des années 1970 qu'en Île-de-France.

CHAMP DE L'ÉTUDE

L'étude compare la situation professionnelle de deux groupes de dix générations à celle de leurs parents à la naissance : les générations nées entre 1967 et 1976, et les générations nées entre 1980 et 1989. La génération 1967 est la première pour laquelle on dispose des informations sur les parents à la naissance de l'enfant dans l'échantillon démographique permanent (EDP). On compare la situation professionnelle des enfants entre 23 et 32 ans – en 1999 pour le premier groupe, en 2012 pour le second – à celle de leurs parents. Il est alors possible d'analyser si la mobilité intergénérationnelle a évolué entre ces deux groupes de générations. Le champ porte d'une part sur les jeunes nés en Île-de-France et présents dans la région autour de leur adolescence (recensés entre 8 et 16 ans en Île-de-France), et symétriquement, sur les jeunes nés en province ayant résidé au moins une fois en province aux mêmes âges. Seuls 5 % des jeunes du fichier ne relèvent d'aucune de ces deux configurations. Une partie des jeunes de 23-32 ans sont encore en cours d'étude. Pour pallier l'effet de l'évolution du questionnaire sur la mesure de l'activité à partir des enquêtes annuelles de recensement de 2004, on a classé comme « étudiants » tous les jeunes inscrits dans un établissement scolaire, en 1999 comme en 2012.

Figure 2 : les enfants d'ouvriers et d'employés ont moins bénéficié de la hausse des emplois de cadres

Part des cadres, selon l'origine sociale, à 23-32 ans dans les générations 1967-1976 et 1980-1989 (hors étudiants)



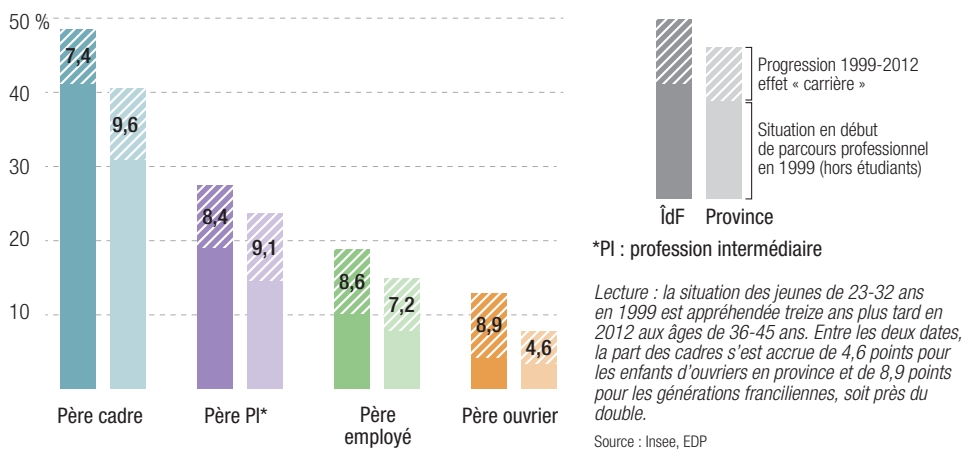
Lecture : 40,2 % des enfants des générations « franciliennes » de 1967-1976 sortis d'études, nés de pères cadres, sont cadres entre 23 et 32 ans. Cette proportion passe à 45,2 % pour les générations 1980-1989.

Source : Insee, EDP

La part des cadres s'accroît de seulement 4,6 points entre 23-32 ans et 36-45 ans chez les enfants d'ouvriers, deux fois moins qu'en Île-de-France, quand elle augmente de plus de 9 points pour les enfants dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire (figure 3, ci-dessous). L'accès aux postes de cadres au fil de la carrière est d'autant plus difficile qu'une partie des cadres « franciliens » partent s'installer en province et qu'une partie des cadres « de province » y retournent. *A contrario*, la promotion sociale pour les enfants de pères employés, mais surtout ouvriers, passe plus souvent qu'en Île-de-France par l'obtention d'un emploi de profession intermédiaire.

Au fil des générations, l'origine sociale continue de déterminer la distribution des places dans la société, et davantage encore en province. Ainsi, dans les générations de province des années 1980, l'accès au poste de cadre reste marginal pour les enfants d'ouvriers, qui représentent la moitié de ces générations. Un sur vingt seulement y accède en début de carrière (+2 points par rapport aux générations 1970) et 22 % occupent un emploi intermédiaire (+5 points).

Figure 3 : l'accès à la position de cadre est plus difficile en province pour les enfants d'ouvriers ou d'employés, que ce soit en début ou au fil de la carrière
Champ : générations 1967-1976 hors étudiants, présentes en 1999 et 2012



Au final, si l'augmentation des postes de cadres bénéficie à tous, aucun rattrapage ne se dessine pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Ils ont, en revanche, davantage profité de la progression des professions intermédiaires. De fait, l'ascension sociale intergénérationnelle (entre parents et enfants) se réalise surtout dans la catégorie sociale la plus proche. L'origine sociale continue de peser sur le destin des jeunes. Mais les jeunes générations franciliennes tirent avantage d'une plus grande proximité des établissements d'enseignement supérieur et d'une structure des emplois, favorisant davantage l'ascension sociale.

Si les Trente Glorieuses ont multiplié les opportunités d'ascension sociale, il est probable que les crises économiques survenues depuis le premier choc pétrolier et, plus récemment, la crise de 2008, puissent infléchir cette dynamique. Le suivi des situations dans le temps des générations étudiées, et l'observation des débuts dans la vie active des générations suivantes, permettront de mieux évaluer l'effet contextuel de la conjoncture économique au moment de l'insertion dans la vie active. ■

Mariette Sagot, démographe,
sous la responsabilité de Catherine Boillot, directrice du département habitat et société
Thomas Poncelet, Lorraine Trigano, Insee Île-de-France

RESSOURCES

- Brutel Chantal, Jegou Maryse, Rieu Carole, « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », Insee, *Économie et Statistique*, n° 336, janvier 2001.
- Dherbécourt Clément, « La géographie de l'ascenseur social français », France stratégie, *La Note d'analyse*, n° 36, novembre 2015.
- Dupays Stéphanie, « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », Insee, *Données sociales. La société française*, édition 2006.
- Peugny Camille, *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2013.
- Valet Louis-André, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, 2014/1, pp. 6-17.

Sur le site de l'IAU îdF

- Rubrique Disparités : études et publications.
<http://bit.ly/2gYVJgN>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Fouad Awada
REDACTION EN CHEF
Isabelle Barazza
MAQUETTE
Olivier Cransac
INFOGRAPHIE
Stéphanie Lesellier

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Claire Galopin, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071

www
www.iau-idf.fr

